Plan d'Aménagement Particulier
échelle:1/250

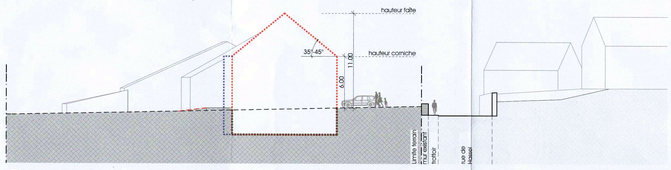

Coupe Lot 1
échelle:1/250

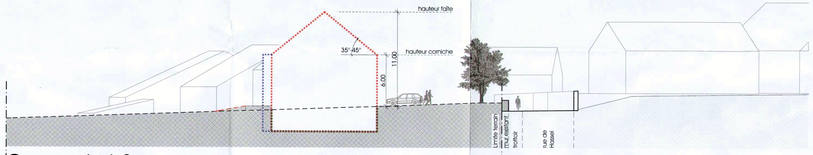

Coupe Lot 2
échelle:1/250

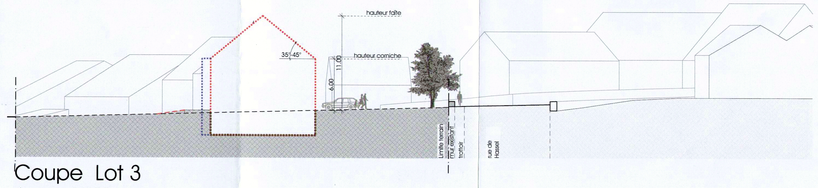

Coupe Lot 3
échelle:1/250

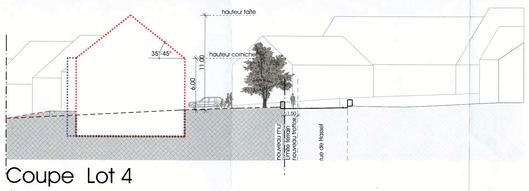

Coupe Lot 4
échelle:1/250

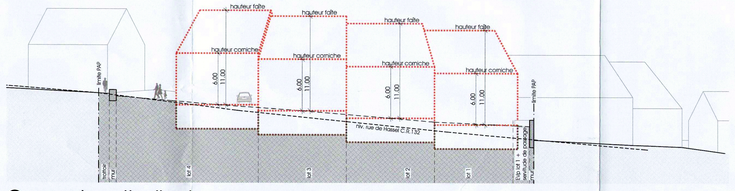

Coupe longitudinale échelle:1/250

Axonométrie isométrique échelle:1/250

Légende-Type du plan d'aménagement particulier

Représentation schématique
du degré d'utilisation du sol par lot et ilot:

Délimitation du PAP et des zones du PAG
- délimitation du PAP
- délimitation des différentes zones du PAG

Courbes de niveau
- terrain existant
- terrain remodelé

Nombre de niveaux
- I, II, III,... nombre de niveaux pleins
- +1,2,...R nombre d'étages en retrait
- +1,2,...C nombre de niveaux sous combles
- +1,2,...S nombre de niveaux en sous-sol

Hauteurs des constructions:
- hc-x hauteur à la corniche de x m
- ha-x hauteur à l'acrotère de x m
- hf-x hauteur au faîte de x m

Types, dispositions et nombre des constructions:
- oc construction en ordre contigu
- onc construction en ordre non contigu
- x-mi x maisons isolées
- x-mj x maisons jumelées
- x-mb x maisons en bande

Types et nombre de logements
- x-u x logements de type unifamilial
- x-b x logements de type bifamilial
- x-c x logements de type collectif

Formes de toiture
- tp toiture plate
- tx (y%-z%) toiture à x versants, degré d'inclinaison
- Orientation du faîte

Gabarits des immeubles (plan / coupes)
- alignement obligatoire pour constructions destinées au séjour prolongé
- limite de surfaces constructibles pour constructions destinées au séjour prolongé
- alignement obligatoire pour dépendances
- limite de surfaces constructibles pour dépendances
- limite de surfaces constructibles pour constructions souterraines
- limite de surfaces constructibles pour avant-corps

Délimitation des lots / ilots
- lot projeté
- ilot projeté
- terrains cédés au domaine public communal

Degré de mixité des fonctions:
- min x % pourcentage minimal en surface construite brute à dédier au logement par construction
- x % y % pourcentage minimal et maximal en surface construite brute de logement par construction
- (x %) pourcentage obligatoire en surface construite brute de logement par construction

Espaces extérieurs privés et publics
- EVp espace vert privé
- EVP espace vert public
- ADJ aire des jeux ouverte au public
- espace extérieur pouvant être scellé
- voie de circulation motorisée
- espace pouvant être dédié au stationnement
- chemin piéton / piste cyclable / zone piétonne
- voie de circulation de type zone résidentielle ou zone de rencontre

Plantations et murets
- arbre à moyenne ou haute tige projeté / arbre à moyenne ou haute tige à conserver
- haie projetée / haie à conserver
- muret projeté / muret à conserver

Servitudes
- servitude de type urbanistique
- servitude écologique
- servitude de passage
- élément bâti ou naturel à sauvegarder

Infrastructures techniques
- rétention à ciel ouvert pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux pluviales
- canalisation pour eaux usées
- fossé ouvert pour eaux pluviales

Légende -type du plan d'aménagement particulier

- Surface accès privé
- Surface en copropriété
- Espace vert en copropriété
- Surface circulation en copropriété
- Mur existant à enlever
- Plantations existantes à enlever
- Surface nouveau trottoir à construire
- Limite recul 6 m
- Canalisation eaux mixtes existante
- Canalisation eaux usées PAP
- Canalisation eaux pluviales PAP
- Axe eaux pluviales "rue de Hassel" projeté
- X Numérotation lots
- Accès
- Arbre existant à enlever

Légende complémentaire

LOT 1		3.627 pros	
100.00 m2	108.80 m2	257.15 m2	274.75 m2
204.30 m2	1-mp	1-u	1-u
f2(35-45%)	hc-6,hf-11	II+1C	1S+II+1C

LOT 2		3.625 pros	
100.00 m2	106.46 m2	256.22 m2	269.14 m2
198.19 m2	1-mp	1-u	1-u
f2(35-45%)	hc-6,hf-11	II+1C	1S+II+1C

LOT 3		3.559 pros	
100.00 m2	106.51 m2	256.33 m2	269.35 m2
198.21 m2	1-mp	1-u	1-u
f2(35-45%)	hc-6,hf-11	II+1C	1S+II+1C

LOT 4		3.927 pros	
100.00 m2	106.55 m2	256.35 m2	269.45 m2
247.24 m2	1-mp	1-u	1-u
f2(35-45%)	hc-6,hf-11	II+1C	1S+II+1C

LOT 5 en copropriété		2.202 pros	
/	/	/	/
167.91 m2	/	/	/
/	/	/	/

LOT 6 en copropriété		0.049 pros	
/	/	/	/
4.90 m2	/	/	/
/	/	/	/

Représentation schématique
du degré d'utilisation du sol par lot

référence: 17552/sic
Le présent document appartient à ma décision d'approbation du: 29.07.2016
Le Ministre de l'Intérieur
Dan Kersch

Remarques:

1. Tous les éléments dessinés dans cette partie graphique qui ne sont pas référencés dans la légende sont donnés à titre indicatif.
2. Les surfaces reprises au niveau du présent plan se basent sur la levée topographique suivant plan n°080072-5/01 du 06/05/08 du bureau BEST-Topo (géomètre officiel) ainsi que sur le mesurage cadastral suivant plan mesurage n°696 du 17/02/08 du bureau BEST G.O.S.àr.l.

Maître de l'ouvrage:	Madame Marie-Laure Ludovissy 61, avenue de la Liberté L-1931 Luxembourg	code interne: G.L.
Objet:	Plan d'aménagement particulier "An de Stécker" à Syren	responsable projet: Georges Lamesch
	PLAN PAP 1/250 COUPES 1/250 AXONOMETRIE 1/250 LEGENDES	dessiné par: A.B. échelle: 1/250 date première issue: 08.03.2010
architecture arco company	ARCO - Architecture Company 3, rue des 3 Glands L-1629 Luxembourg tél: 421770, fax: 421773 arco@arco.lu www.arco.lu	date dernière mise à jour: 06.04.2016 plan numéro: 07-25-01m AUTORISATION